

# NEWS FO RTT & CPAM

## CE QUI S'EST DIT AVANT... OUI MAIS C'ÉTAIT AVANT...

### Le 26 mars :

Monsieur BLAIN annonce que Pole-Emploi n'utilisera pas une des dispositions des ordonnances qui permet à l'employeur de « piquer » une semaine de congés payés aux salariés..

### Le 20 avril en DG

La décision est prise !!! Aujourd'hui, tous les salariés en ABAP vont être allégés de 10 jours maximum de JRTT/JNTP ou autre CP (au cas où vous auriez déjà eu le temps de poser tous ces jours avant le confinement). Les jours de CP reportés (CP2) seront décomptés prioritairement dans la période normale (01/06 au 30/09)

**ATTENTION** ces jours n'ouvrent pas droit au CP de fractionnement. **EX :**  
**CP2 10 jours** (reliquat à solder au 31/12/20)

**CP1 25 jours** (à solder au 31/05/21)  
 En juillet vous avez posé 15 JRS de CP, donc les 10 jours de CP2 seront déduits en premier puis les 5 JRS des CP1, donc pas de CP FRACT.

### Aujourd'hui...

A compter de début mai, tous les agents qui étaient jusqu'à présent en garde d'enfant ou dont l'un de leurs compagnons de confinement était et demeure sujet à risque au regard du covid-19, seront basculés en ABAP (Absence Autorisées Payées).

**FO RESTERA VIGILANT ET  
 DEFENDRA VOS DROITS  
 ALORS, N'HESITEZ PAS A VOUS  
 RAPPROCHER DE VOS ELUS**

## DECISION DG SUR LA GESTION DES JRTT – JNTP – CP HORS TELETRAVIL – ABAP C'EST DEJA FAIT !!!!

Concrètement, la DG va substituer les JRTT à ces absences qui étaient autorisées payées, autrement dit :

**TOUS LES COLLEGUES EN ARRET GARDE D'ENFANTS, AGENT  
 VIVANT AVEC UN PROCHE PRESENTANT UN TYPE DE PATHOLOGIE  
 A RISQUE VONT DEVOIR PAYER DE LEUR ABSENCE SUBIE !!!!**

Et au passage Mesdames, malgré tous les accords égalité homme/femme et autres QVT, vous êtes une fois encore les premières victimes de ces mesures.

Mesures d'autant plus contestable qu'aucun collègue n'est responsable à Pôle emploi de l'incapacité du ministère BLANQUER à renvoyer à temps plein les élèves dans leurs établissements respectifs (par manque de masques, de tests de dépistages, de dispositifs sanitaires efficaces pour les enfants) élèves dans leurs établissements respectifs, pas plus qu'un agent ou cadre ne peut être tenu pour responsable de sa santé fragile ou de la situation médicale de son proche au regard de cette pandémie mortelle !!!

A ce train de mesures antisociales là, il y a fort à parier que l'ensemble du personnel sera amené d'ici peu à sacrifier **TOUS** leurs JRTT, voire leurs congés sur l'autel de « la bienveillance » à la mode du Directeur Général.

Pour FO, c'est clair, la DG et ses tutelles sont bien plus préoccupées par la reprise d'activité qu'elles ne l'ont été, et ne le sont pas encore, par la préservation de notre santé. Il nous aura fallu déclencher des DGI rappelons-le, dont certains sont toujours en cours.

A noter que l'ordonnance sur laquelle la DG s'appuie est aujourd'hui contesté juridiquement par plusieurs organisations syndicales



**RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR - NEGOCIER**

Nous contacter : [syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous informer via notre site : [www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

via Facebook : [www.facebook.com/FO.PE.ARA](http://www.facebook.com/FO.PE.ARA)